

# DIRECTIVES DE COMPÉTITION

## Coupe Provinciale – Concours par équipe

26 mai 2024



LES  
**HIRONDELLES**  
Club de gymnastique

### LES HIRONDELLES

#### Site de l'événement

Centre Sportif Léonard-Grondin

601 rue Léon-Hamel

Granby, QC, J2C 3G6

[www.leshirondellesdegranby.com](http://www.leshirondellesdegranby.com)



GYMNASTIQUE  
**QUÉBEC**

#### COORDONNÉES GYMNASTIQUE QUÉBEC

3737 boul. Crémazie Est, #902

MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043

[www.gymqc.ca](http://www.gymqc.ca)

Personne contact : Josée-Anne Adam ([jaadam@gymqc.ca](mailto:jaadam@gymqc.ca))

#### COMITÉ ORGANISATEUR

**LES HIRONDELLES**

*Directrice de la compétition* : Kénia Bérard

*Courriel* : [coupeprovinciale@hirondelles.ca](mailto:coupeprovinciale@hirondelles.ca)

#### FORMAT DE L'ÉVÉNEMENT

Concours par équipe sous la thématique **DISNEY**. Nous invitons les équipes à prendre part à cette thématique sous forme de costumes, accessoires, décorations, cris d'équipe, etc.

Pour ce concours par équipe, les athlètes affiliés N4 à N6 sont invités à participer en coopération avec leurs paires en créant des équipes d'athlètes d'une même association régionale.

- Chaque région pourra présenter une seule équipe par catégorie, soit une seule équipe N4 à N6 (12 ans et moins) et une seule équipe N4 à N6 (13 ans et plus).
- Le concours est sous forme 6/4/4, soit 6 gymnastes par équipe, 4 gymnastes qui compétitionnent par appareil et 4 résultats qui seront comptabilisés.
- Les équipes devront être formées selon les catégories suivantes :

Équipe	Catégorie admissible des athlètes de cette équipe		
N4 à N6 12 ans et moins	N4 9-10	N5 9-10	N6 9-10
	N4 11-12	N5 11-12	N6 11-12
N4 à N6 13 ans et plus	N4 13-14	N5 13-14	N6 13-14
	N4 15+	N5 15+	N6 15+

- Un athlète peut compétitionner seulement pour le niveau dans laquelle il est affilié.
- À l'intérieur d'une même équipe, une gymnaste peut présenter 1 à 4 appareils, jusqu'à concurrence de 4 gymnastes par appareil.
- Les officiels évalueront les routines selon le code de pointage en vigueur pour ces catégories, en se basant sur l'exécution seulement, indépendamment des valeurs. Les athlètes doivent présenter le contenu de leur catégorie d'affiliation.

- Les juges ne tiendront pas compte de la composition ou de la bonification, seule l'exécution permettra d'arriver à une note. Les officiels remettront une note d'exécution sur 10 points.
- Routine trop courte : Une routine trop courte entraînera une déduction de - 2.0 points :
  - Barres : Routine de moins de 5 éléments.
  - Poutre et sol : Routine de moins de 30 secondes.

#### **FORMATION DES ÉQUIPES :**

- Les régions seront responsables de sélectionner les athlètes éligibles à ce volet de la Coupe Provinciale. Le processus de sélection des athlètes appartient à la région. Exemple :
  - Athlètes pigés au hasard
  - Athlètes ne participant pas à une compétition de Finalité 2023
  - Athlètes ayant les meilleurs résultats dans le classement de votre région
  - Clubs pigés au hasard
  - Etc.

#### **MODIFICATION DES ÉQUIPES :**

- Après la date limite d'inscription, il est possible d'ajouter un athlète à une équipe. Les frais de retard mentionnés dans cette directive s'appliqueront, à l'exception de lors d'un remplacement complet suite au retrait d'un athlète de l'équipe.

#### **CHOIX DES APPAREILS ET ORDRE DE PASSAGE :**

- Les entraîneurs seront responsables de préciser, directement aux tables de juges, les athlètes participants et l'ordre de passage.

#### **REMISE PROTOCOLAIRE :**

- Des récompenses seront remises pour le total des appareils seulement.

## **INSCRIPTION ET HORAIRE**

- **Date limite d'inscription : 28 avril 2024**
- **Date publication horaire détaillé : 3 mai 2024**
- **Date limite commande repas entraîneur : 8 mai 2024**
- **Frais d'inscription :**

Athlète GAF N4 à N6	<b>143 \$</b>
Entraîneur	<b>0 \$</b>

*Un athlète ayant participé au volet individuel de la Coupe Provinciale devra aussi payer les frais d'inscription pour participer au volet Concours par équipe.*

- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la date limite d'inscription (payable à GYMQC) : 50 \$ / athlète jusqu'à concurrence de 250 \$**
- **Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions après la sortie de l'horaire (payable à GYMQC) : 100 \$ / athlète jusqu'à concurrence de 500 \$**
- **Frais d'admission pour les spectateurs :**

	<b>À l'entrée,</b>	<b>En ligne :</b>
<b>Coupe Provinciale</b>	<b>argent comptant seulement :</b>	<b>22,00 \$ / Adulte (13-65 ans)</b>
	<b>24,00 \$ / Adulte (13-65 ans)</b>	<b>12,00 \$ / Aîné (66 ans et +)</b>
	<b>14,00 \$ / Aîné (66 ans et +)</b>	<b>12,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)</b>
	<b>14,00 \$ / Enfant (6 à 12 ans)</b>	<b>Gratuit / bambin (0 à 5 ans)</b>
	<b>Gratuit / bambin (0 à 5 ans)</b>	

#### **MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION**

1. Toutes les ARG devront remplir le formulaire d'inscription Excel.
  - a. Ajoutez les entraîneurs et leur niveau de formation (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
    - Dans la colonne Certification PNCE, inscrire le plus haut niveau de certification tel qu'écrit dans LE CASIER de l'entraîneur sur [www.coach.ca](http://www.coach.ca).
    - Les assistants entraîneurs et les entraîneurs mentorés doivent être inscrits dans la colonne entraîneur 2.

- L'entraîneur qui est le mentor doit être inscrit dans la colonne numéro 1.
  - Si vous avez des questions sur la certification PNCE de vos entraîneurs, communiquez avec Vanessa Bernier ([mandataireformation@gymqc.ca](mailto:mandataireformation@gymqc.ca)).
2. Envoyez le fichier Excel à GYMQC ([inscription@gymqc.ca](mailto:inscription@gymqc.ca)) ainsi qu'au comité organisateur ([coupeprovinciale@hirondelles.ca](mailto:coupeprovinciale@hirondelles.ca)).
  3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
    - a. **Par chèque** : Libellé au nom de « *Les Hirondelles de Granby* » et doit être retourné à l'adresse suivante : 210 rue denison Est, Granby, QC, J2G 8E3.
    - b. **Par virement bancaire** :
      - Transit : 90052
      - Institution : 815
      - Folio : 6120810
    - c. **Par virement électronique** :
      - Courriel : [coupeprovinciale@hirondelles.ca](mailto:coupeprovinciale@hirondelles.ca)
      - Mot de passe : gymnastique
  3. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
  4. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.

## REPAS POUR LES ENTRAÎNEURS

**Nouveauté!** Aucun repas n'est offert d'emblée aux entraîneurs. **Chaque ARG** sera responsable de commander les repas de leurs entraîneurs via le formulaire d'inscription de commande des repas.

### COÛT PAR REPAS :

- **Déjeuner** = 10 \$
- **Dîner** = 15 \$
- **Souper** = 25 \$

### PROCÉDURE DE COMMANDE

Dans le fichier Excel « **Formulaire Repas\_Coupe Provinciale\_2024** » :

1. Dans la colonne « **Entraîneur** », sélectionnez l'entraîneur pour lequel vous souhaitez commander un ou plusieurs repas.
2. Ajoutez « **OUI** » pour les **repas à commander**.
3. Le **montant total des repas** des entraîneurs s'ajoutera automatiquement au bas du tableau.

Région	Entraîneur	Dimanche Déj	Dimanche Dîner
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
0			
Nombre de repas		0	0
Sous-Total		- \$	- \$
		<b>TOTAL</b>	<b>- \$</b>

**Vert** = Ajout de l'entraîneur

**Bleu** = Repas à ajouter

**Jaune** = Total

## MUSIQUE

La majorité des musiques ont déjà été reçues au courant de la saison. Si vous devez déposer une nouvelle musique, contactez Christian Turp ([cturp@gymqc.ca](mailto:cturp@gymqc.ca)).

## DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Se référer à la section **6.13** et **6.13.2** du *Cahier des charges*, disponible dans la section *Documents* sur le site web de Gymnastique Québec ([www.gymqc.ca](http://www.gymqc.ca)).

### 6.13.2 FINALITÉS

Les demandes de remboursement doivent être effectuées telles que mentionnées ci-haut. Les délais pour effectuer les demandes sont spécifiques à chaque événement. Les dates limites de demandes de remboursement sont établies selon les règles suivantes :

- Qualification Provinciale, Championnats Québécois et Coupe Provinciale
  - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de plus de 48 heures précédant le premier jour de compétition : La demande doit être envoyée au plus tard 48 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.
  - Pour une demande de remboursement avec une pièce justificative datant de moins de 48 heures précédant le premier jour de compétition: La demande doit être envoyée au plus tard 24 heures avant le premier jour de compétition de l'événement, toutes catégories et disciplines confondues.

## HÉBERGEMENT ATHLÈTES ET SPECTATEURS

### HÔTEL CASTEL

901 rue principale, Granby, QC, J2G 2Z5

450-378-9071

[www.hotelcastel.ca](http://www.hotelcastel.ca)

*Les réservations peuvent être faites par courriel sur le site internet et le CODE DE GROUPE est HIR24, ou par téléphone au (450) 378-9071 ou (800) 363-8953 et mentionner le numéro du groupe, soit 366985.*

## ACCREDITATION

Des accréditations seront remises aux à tous les participants lors de leur arrivée. L'accréditation est obligatoire pour avoir accès au plateau de compétition.

## SERVICE MÉDICAL

Un service de physiothérapie sera offert sur le site de compétition.

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Un photographe sera sur place : <https://www.atonimagephoto.com>